



Lille, lundi 14 juin 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03150

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
Arrêté préfectoral n°21/119

Manifestation nautique et activités nautiques**Activités nautiques récréatives****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)**

**- à partir du 09/07/2021 à 15:00 au 21/07/2021 à 19:00 - avec pour
périodicité : Journalier**

- o **Canal de Lens ou de la Souchez**
entre les pk 10,475 et pk 10,975

Commentaire :

la navigation sera interdite de 15H00 à 19H00, sur le canal de la Souchez, du PK 10,475 au PK 10,975, commune de Courrières pour tous les usagers dans les deux sens. Les zones de stationnement sont situées au PK 44,730 en rive gauche du Canal de la Deûle.

Pendant le déroulement de ces activités les participants devront respecter la réglementation en vigueur en matière de navigation fluviale.

Une vigilance particulière devra être observée par les usagers de la voie d'eau qui devront se conformer aux instructions données par les agents de la navigation.

Service(s) à contacter :

UTI Deûle-Scarpe, 16, route de Tournai, 59119 WAZIERS
Tél : 03 27 95 82 50 - Fax : 03 27 95 82 51

Date limite d'affichage :

22/07/2021

Cadre d'astreinte

Signé

Laura ABBACI-CARRERE